



COMMUNE DE GONFARON

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

PRESENTATION DU SERVICE :

Jusqu'en 1992 le service de l'eau et le service de l'assainissement n'étaient pas distinct des services communaux, et ne disposaient pas d'un budget annexe.

Pour se conformer à la loi sur l'eau de 1992 un budget annexe réunissant le service de l'eau et le service de l'assainissement a été créé pour enregistrer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à ce service. Ce budget est régi par la nomenclature M 49. Les recettes sont fournies par les usagers du service et doivent équilibrer les dépenses.

En 2010, suite au changement de strate de population de la commune qui dépassé les 3500 habitants, il a fallu scinder les deux services et le budget annexe. Il y a donc depuis cette date un budget pour le service de l'assainissement et un budget pour le service de l'eau qui sont soumis chacun à la nomenclature M 49.

Le service de l'assainissement est affermé par délégation de service public à l'entreprise VEOLIA depuis mai 2015.

PRESENTATION DES DONNEES BUDGETAIRES :

Le résultat du compte administratif a été comparé avec le projet de compte de gestion fourni par la perception. Les deux résultats sont identiques.

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 99 584.13 euros. Le résultat cumulé de la section d'investissement avec les restes présente un excédent de financement 127 662.09 euros.

Les orientations budgétaires 2018 sont présentées de la manière suivante :

- Résultat de 2017
- rapport d'orientation budgétaire

A- Les résultats de l'année 2017

➤ *Exploitation*

DEPENSES	Dépenses nettes	Opérations d'ordre	Virement (<i>pour mémoire</i>)	TOTAL
Prévues	91 973.95	85 010.13	47 450.64	
réalisées	77 064.77	84 875.17		161 939.94
%	83.79 %	99.84 %		

RECETTES	Recettes nettes	Opérations d'ordre (<i>entre sections</i>)	Excédent antérieur (<i>pour mémoire</i>)	TOTAL
Prévues	178 200.00	30 263.02	15 971.70	
réalisées	215 289.35	30 263.02		245 552.37
%	120.81 %	100%		

RESULTAT	83 612.43
Excédent antérieur	15 971.70
Résultat cumulé	99 584.13

➤ Investissement

DEPENSES	Dépenses nettes	Opérations d'ordre (entre sections)	Opérations patrimoniales	Solde d'exécution négatif antérieur (pour mémoire)	TOTAL
Prévues	225 653.01	30 263.02	0		
réalisées	26 333.32	30 263.02	0		56 596.34
%	11.67 %	100%	100%		

RECETTES	Recettes nettes	Opérations d'ordre+ patrimoniales	Excédent antérieur (pour mémoire)	Virement (pour mémoire)	TOTAL
Prévues	13 742.00	85 010.13	49 750.22	68 332.63	
réalisées	6 870.00	84 875.17			91 741.17
%	50 %	99.84 %			

RESULTAT	35 148.83
excédent antérieur	109 713.26
Résultat cumulé à reporter	144 862.09
Soldes des restes à réaliser	- 17 200.00
Excédent de financement	127 662.09

B- Synthèse

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé des dépenses d'investissement s'explique par le fait qu'une opération de réfection des réseaux est à l'étude et a été chiffrée, en prévoyant un découpage par tronçons de réseau pour des raisons techniques. Cette opération nécessite des études techniques et financières complexes, qui aboutiront à la rédaction d'un cahier des charges et à une procédure de marché public. Toutes ces démarches sont longues, ce qui explique qu'en 2017 seuls quelques travaux sans lien avec l'opération ont été réalisés.

Il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement. L'affectation du résultat se fera donc de section à section.

En recettes d'exploitation 99 584.13 € et en recettes d'investissement 144 862.09 €.

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Monsieur le maire tient à préciser en préambule que le service de l'assainissement ne dispose d'aucun agent. Par voie de conséquence les dépenses de fonctionnement ne comprennent aucune charge de personnel.

1- Section d'exploitation

a- *Les dépenses :*

Il est prévu un prélèvement d'environ 149 647.86 euros au profit de la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent des dépenses quotidiennes pour le fonctionnement du service en particulier les frais relatifs aux véhicules (carburant, entretien), et les frais liés aux pompages et au traitement des boues qui ne sont pas à la charge du délégataire, ainsi que la dotation aux amortissements. Ces dépenses cumulées avec les frais divers s'élèvent à 165 000 euros environ (hors prélèvement).

A cela s'ajoute le remboursement de l'emprunt contracté en 2010 pour la construction de la station d'épuration, soit 23 600 € d'intérêts.

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES (hors prélèvement, hors amortissements)

2016			2017			2018
Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	réalisations	%	Prévisions
136 628	108 175	79.18%	91 973	77 064	83.79	80 011

Aucun agent communal n'est affecté au service de l'assainissement puisqu'il est concédé à VEOLIA. Cependant il arrive parfois dans l'année que des agents municipaux interviennent pour des réparations mineures ou urgentes sur certains points du réseau. Ils interviennent aussi pour l'entretien du terrain entourant la station d'épuration. Les dépenses correspondantes sont alors remboursées au budget communal (salaires et dépenses).

En 2018 il a été décidé de ne pas inscrire de crédits au budget au moment du vote. Si le besoin s'en fait sentir en cours d'année, ces crédits feront l'objet d'une décision modificative.

b- *Les recettes :*

Elles sont constituées par l'excédent antérieur et le montant des opérations d'ordre (environ 130 500 euros), par la prime pour épuration, par la participation pour raccordement au réseau versée par les constructeurs (80 000 €) et par le montant de la surtaxe prélevée sur les consommations d'eau des usagers qui n'augmentera pas en 2018. Elle s'élève à 0.30 € par m³ et rapporte environ 80 000 euros.

A noter que par courrier reçu en janvier 2017, l'Agence de l'eau a informé la commune que la prime pour épuration serait diminuée de 25% par rapport à l'année précédente, et que la prime d'aide à la gestion durable des stations d'épuration était purement et simplement supprimée. Cela représente environ une perte d'environ 10 000 € pour le service. Ces dernières années ces primes représentaient environ 12% des recettes d'exploitation, pour 2018 elles ne représenteront plus que 7.6%. Le même courrier annonçait que la baisse de la prime pour épuration continuerait dans les années à venir.

Dans ces conditions la répartition des recettes de 2018 serait la suivante :

- 31.60 % en provenance de l'excédent de fonctionnement de l'année 2017
- 9.84 % représentent l'amortissement des subventions perçues les années précédentes (opérations d'ordre)
- 25.44 % en provenance la surtaxe prélevée sur les factures d'eau réglées par les usagers du service et de paiements divers par les usagers du service
- 25.44 % en provenance de la participation de raccordement au réseau
- 7.63 % prime pour épuration

2- Section d'investissement

a- *Les dépenses :*

Hors opérations d'ordre, remboursement d'emprunt et frais d'études, la municipalité disposera d'environ 284 835 euros pour investir sur les réseaux.

Cette somme va être en grande partie consacrée à des travaux de réfection de réseaux dont le programme a été établi suite au diagnostic qui a été effectué en 2016 t dont il a été question ci-dessus.

Il ressort de ce diagnostic qu'une grande partie des réseaux nécessite une réfection complète.

Le programme détermine la liste des travaux à effectuer par ordre de priorité.

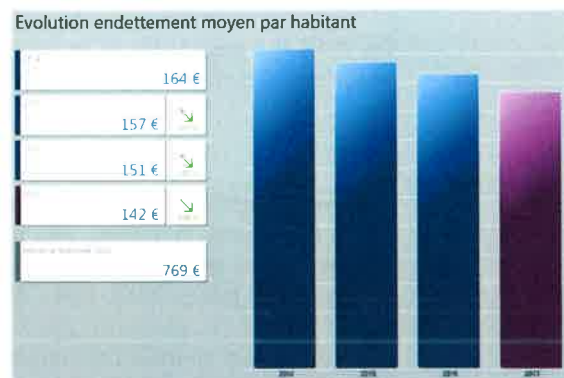
La totalité des travaux a été estimée à environ 1 400 000 €. Il est bien évident que cette somme ne peut pas être inscrite en une seule fois sur un budget qui se situe dans une fourchette entre 190 000€ et 250 000€ suivant les années.

Les travaux seront donc étalés sur plusieurs années en fonction des ressources disponibles, des contraintes techniques et des subventions qui pourront être accordées.

EVOLUTION DES DEPENSES

2016			2017			2018
Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%	prévisions
111 687	41 025	36.73%	225 653	26 333	11.67 %	284 835

ENDETTEMENT



b- *Les recettes :*

Les recettes sont constituées par le prélèvement réalisé sur la section de fonctionnement, par l'excédent antérieur, et par les amortissements.

La répartition des encaissements entre les différents postes de recette est la suivante :

- 39.44% provenant du prélèvement effectué sur la section d'exploitation (différence positive entre les dépenses et les recettes de la section d'exploitation)
- 38.18% provenant de l'excédent antérieur
- 22.38% provenant de l'amortissement des investissements des années précédentes

3- *Informations diverses*

a. *Perspectives d'évolution*

i. exploitation

1. Dépenses nettes

2018		2019		2020	
Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %
80 011	+3 82 %	81 600	+ 2 %	83 300	+ 2 %

Il y a peu de dépenses de fonctionnement puisque le service est confié à VEOLIA.

Le service a quelques frais de fonctionnement relativement stables, auxquels s'ajoutent le cout du traitement des boues de la station d'épuration qui est le seul poste que la municipalité ne maîtrise pas puisqu'il dépend d'une part du volume de boues traitées (proportionnel au nombre de constructions raccordées au réseau, et au nombre d'habitants), et d'autre part du tarif fixé par l'entreprise attributaire du marché qui est signé chaque année.

2. Recettes nettes

2018		2019		2020	
Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %
184 000	-23%	185 000	+ 0.5%	186 000	+ 0.5 %

Les recettes proviennent de la surtaxe facturées aux usagers du service et de la participation pour raccordement à l'égout. Il n'est pas prévu d'augmenter la surtaxe jusqu'en 2020. Concernant les raccordements, il est difficile de faire une projection car tout dépendra du nombre de constructions nouvelles qui n'est pas facile à estimer par avance. Cela explique la baisse de 23% entre le réalisé de 2017 et le prévisionnel de 2018. En effet, il y a eu beaucoup plus de

raccordements en 2017 que ce qui avait été prouvé au budget. Pour ne pas avoir de mauvaise surprise on prévoit 23% de moins en 2018 ce qui ne veut pas dire que les recettes ne seront pas supérieures au prévisionnel.

ii. Investissement

1. Dépenses nettes

2018		2019		2020	
Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %
284 835	+ 26 %	190 000	- 33%	190 000 €	0 %

En 2018 il conviendra de rattraper le retard pris sur les travaux à effectuer sur les réseaux, retard dû aux difficultés de mise en œuvre de la procédure de marché public (élaboration d'un cahier des charges assez complexe), cela explique l'augmentation des dépenses entre 2017 et 2018. Ensuite la répartition des travaux reprendra son cours normal à savoir l'étalement du montant total prévisionnel sur plusieurs années. On prévoit un investissement d'environ 190 000 € par an.

2. Recettes nettes

2018		2019		2020	
Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %	Montant	Evolution en %
0	0%	0	0%	0	0%

Les recettes nettes sont les recettes propres au service en l'occurrence les subventions ou les emprunts. Les autres recettes proviennent des amortissements et du prélèvement. Il n'y a aucune subvention notifiée à ce jour et aucun emprunt prévu en l'état de l'avancement des dossiers en cours.

b. Endettement prévisionnel

Il n'est pas prévu d'emprunter en 2018, ni dans les années à venir en fonction des éléments connus dans le service.

Evolution de l'endettement

L'endettement est constitué par un seul prêt de 790 000€ contracté auprès du Crédit Agricole en 2010 pour la construction de la station d'épuration. (*Durée 30 ans, taux fixe à 4.05%, amortissement constant du capital*).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
KRD	592 500	566 166	539 833	513 500	487 166	460 833	434 500
Annuité	49 929	48 863	47 796	46 730	45 663	44 597	43 530

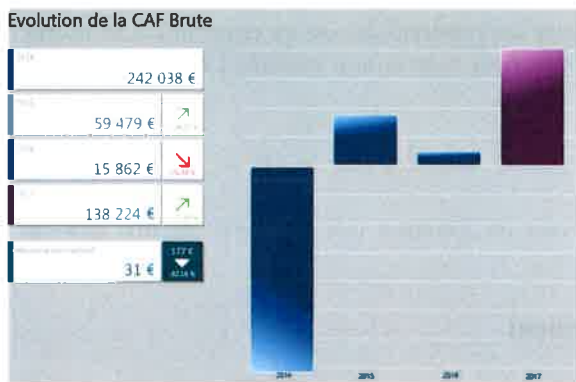
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
KRD	408 166	381 833	355 500	329 166	302 833	276 500	250 166	223 833
Annuité	42 464	41 397	40 331	39 264	38 198	37 131	36 065	34 998

	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
KRD	197 500	171 166	144 833	118 500	92 167	65 833	39 500	13 167
Annuité	33 932	32 865	31 799	30 732	29 666	28 599	27 533	13 367

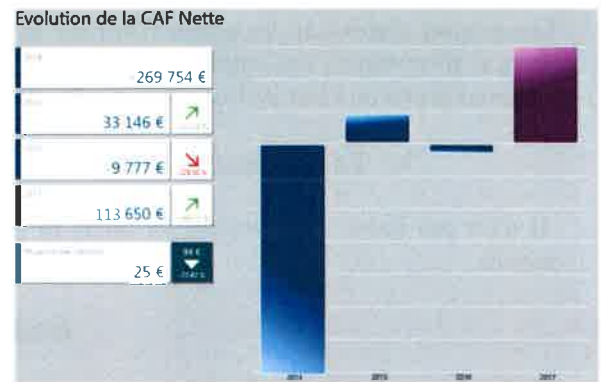
c. Epargne



CAF : capacité d'autofinancement (montant des ressources internes de la collectivité qui permet d'assurer le financement des investissements)



CAF brute = recettes – dépenses



CAF nette = CAF brute – remboursement emprunt

(nota bene : l'exécutif n'a aucune obligation légale de suivre les orientations budgétaires présentées au conseil municipal, d'ici le vote du budget, ces chiffres peuvent être modifiés en fonction d'éléments nouveaux qui parviendraient à la mairie ou des débats au sein du conseil municipal).